



EN BREF

UN TOUR DE FRANCE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Durant les mois de juin et juillet, la FNCOFOR a participé à plusieurs assemblées générales départementales. Un moyen de se retrouver après cette longue période virtuelle due à la crise sanitaire du Covid-19 et d'échanger autour des sujets qui sont chers aux représentants des Communes forestières.

Ces derniers se sont exprimés sur l'avenir des forêts face au changement climatique, la commercialisation du bois, l'équilibre sylvo-cynégétique en mettant un point d'honneur à aborder tous les projets menés au sein de la FNCOFOR sur le foncier forestier, le bois construction, le bois énergie, les forêts pédagogiques... Deux thématiques majeures sont aussi ressorties des différents débats : **l'usage du sol forestier et la fréquentation du public.**

En effet, les projets d'installations d'éoliennes en forêt ou de photovoltaïque sont de plus en plus présents sur le territoire. Ce qui suscite de nombreuses questions.

L'augmentation de la fréquentation du public dans les forêts, liée au déconfinement et à la volonté accrue du grand public de se ressourcer a, quant à elle, été mentionnée à plusieurs reprises.

Enfin, les Communes forestières ont signifié leur **exaspération face au manque de trajectoire claire de l'ONF et au mépris de l'État** ainsi qu'à sa demande de contribution supplémentaire pour financer cet établissement.

EN SAVOIR PLUS >

CONTRAT ÉTAT-ONF : LA HONTE ET LA TRAHISON

Le conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières du 24 et 25 juin dernier à Clermont-Ferrand n'a pas été de tout repos. En effet, révoltés par les annonces inacceptables du gouvernement demandant une contribution supplémentaire des Communes forestières à hauteur de 30 M€ au financement de l'Office National des Forêts (ONF) et dans le même temps supprimant près de 500 postes ONF, les élus étaient unanimes sur les positions à tenir : « Nous ne paierons pas plus pour avoir moins ».



Le vote du COP vécu comme une trahison

La déception a été d'autant plus grande que le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été validé lors du conseil d'administration de l'ONF du 2 juillet. Malgré les efforts répétés des Communes forestières et **l'opposition de toutes les parties prenantes (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées) lors du vote, l'État s'est entêté en validant seul son propre contrat** grâce à la voix prépondérante du président du CA de l'ONF, Jean-Yves CAULLET. Il a fait basculer le vote au mépris de la consigne des 70 administrateurs de la FNCOFOR qui l'avaient désigné comme l'un des quatre représentants des Communes forestières au sein du CA de l'ONF. Nos dernières communications ont pourtant rappelé l'engagement sans faille des Communes forestières au service de la filière forêt-bois dans toutes ses dimensions.

Est-il encore possible de rétablir la confiance et travailler en bonne intelligence avec un tel résultat ?

Des impacts financiers majeurs

La contribution de près de 30 millions d'euros demandée par l'État représente **un nouveau transfert de charge vers les collectivités.** Ce budget viendrait augmenter de manière significative les frais de garderie de plus de 40% ou presque tripler le montant de la taxe à l'hectare. Sans aucune justification tangible de son montant, l'État ose laisser aux Communes forestières le soin de trouver les modalités de paiement.

Un manque de responsabilité et de vision de l'État dangereux pour l'avenir

L'examen du COP montre qu'il reste sans ambition, flou, insuffisant, ambigu et incohérent sur de nombreux points. **La FNCOFOR considère que cette absence de prise de responsabilité de l'État est une manœuvre qui vise à mettre fin à l'ONF.** De plus, l'État et l'ONF affirment que la nouvelle comptabilité analytique de l'ONF clarifiera les dépenses et les charges de l'établissement. Mais après analyse, la FNCOFOR constate que celle-ci identifie les coûts du concurrentiel et des missions d'intérêts général sur la base de ratios et déverse par défaut le reste du temps passé et donc des dépenses dans le régime forestier.

Est-ce une gestion responsable dont un service public doit faire les frais ?

L'État considère-t-il que s'occuper de la forêt publique n'est plus de sa responsabilité ?

Nous demandons une vraie ambition politique de l'État pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face. C'est-à-dire un véritable service public assumé par l'État, même si l'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) en charge de sa mise en œuvre, n'équilibre pas son budget. **En conséquence, nous demandons aux communes de prendre les mesures de rétorsion décrites ci-après.**

EN SAVOIR PLUS >

AGENDA

2 JUILLET

Conseil d'administration de l'Office National des Forêts

3 JUILLET

Participation de la FNCOFOR à l'AG des Communes forestières Puy-de-Dôme

5 JUILLET

Séminaire Forêts pédagogiques

DU 6 AU 7 JUILLET

Réunion des directions nationales et régionales des Communes forestières

7 JUILLET

Bureau de la Fédération nationale des Communes forestières
Premier Comité des utilisateurs – GIP ECOFOR (coupes rases & renouvellement des peuplements)

9 JUILLET

Inauguration de la première « Futaie Notre Dame® »
Participation de la FNCOFOR à l'AG des Communes forestières Fleurey-sur-Ouche

15 JUILLET

Réunion du Président Dominique JARLIER avec le cabinet du Président de la République

DU 15 AU 17 JUILLET

Forum international Bois construction – Paris

9, 12, 19, 20 JUILLET

Groupes de travail Forum PEFC

22 JUILLET

Rencontre des Présidents FNB/FNCOFOR
Réunion PACTE forêt et société

SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DES COMMUNES
FORESTIÈRES

WWW.FNCOFOR.FR



DES MESURES DE RÉTORSION À PRENDRE

Suite au vote de ce COP, le bureau de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a également pris des mesures immédiates en **suspendant l'écriture de la convention ONF-FNCOFOR et le Comité national des ventes jusqu'à nouvel ordre.**

La FNCOFOR demande à toutes les Communes de **suspendre les travaux forestiers non urgents** jusqu'à la fin de l'année 2021 et **d'entamer un bras de fer avec les trésoreries** sur le paiement des frais de garderie et de toutes les factures qui seront présentées par l'ONF en retenant systématiquement une partie de la somme due (une information complémentaire précisant la procédure vous sera adressée dans les prochains jours). D'autres mesures sont en cours d'examen par le conseil d'administration de la FNCOFOR.



EN SAVOIR PLUS >

UN SOUTIEN INDISPENSABLE DES COMMUNES DE FRANCE



D'ores et déjà, **plus de 3500 communes ont téléchargé la motion de la FNCOFOR** et nous font remonter quotidiennement les délibérations contre ce projet de COP État-ONF. Celles-ci sont adressées par les communes au Premier ministre et au ministre de l'Agriculture. Cette démarche collective reçoit également le soutien de nombreux parlementaires

et des associations nationales d'élus (Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France, Association Nationale des Élus de la Montagne...).

Le soutien de toutes les communes françaises et particulièrement les Communes forestières est primordial pour inverser la tendance et exiger le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières et la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF.

↓ MOTION DE SOUTIEN (PDF)

↓ MOTION DE SOUTIEN (WORD)

↓ MODÈLE DE DÉLIBÉRATION (WORD)

L'USAGE DU SOL FORESTIER : PHOTOVOLTAÏQUE, ÉOLIEN

À la demande de nombreux élu.e.s, le conseil d'administration de la FNCOFOR a été l'occasion d'échanger sur la question des installations photovoltaïques et éoliennes en forêt. Ces sujets sont inévitablement mis sur le devant de la scène au regard de la stratégie climatique nationale reposant sur le déploiement des énergies renouvelables.

Les forêts publiques et le foncier communal sont aujourd'hui des espaces stratégiques pour la mise en œuvre de ces dispositifs. Les politiques publiques nationales et régionales ne garantissant pas un encadrement cohérent et concerté de ces projets, **le positionnement des élu.e.s locaux nécessite aujourd'hui de considérer les impacts environnementaux et sociaux (défrichage, incidence sur la biodiversité et le paysage...), tout en pesant les impacts économiques** au regard de la



© Opale Énergies Naturelles

perte de revenus forestiers. Ces projets s'envisagent ainsi sur le temps long et nécessitent de disposer de tout le recul et de la documentation nécessaire pour être cohérents avec les projets des territoires.

En conséquence, un groupe de travail composé d'administrateurs volontaires apportera rapidement ses conclusions au débat.

EN SAVOIR PLUS >